



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du jeudi 28 avril 2022 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Danielle GATIGNOL, Manon YTIER ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Anne de VILHET à Roselyne ARLAUD

Absent excusé : Michel FARE

Absent : Olivier GIRARD

Secrétaire de séance : Manon YTIER

Lecture du compte-rendu de la séance du 17 mars 2022

ORDRE DU JOUR

➤ **Avenant de modification à la Convention Territoriale Globale**

La CTG a pour objet d'élaborer un projet social de territoire avec les collectivités locales partenaires et d'organiser concrètement l'offre globale de services de la CAF et la MSA de manière structurée et priorisée en articulation avec le projet municipal.

La Commune de Puyméras affiche depuis quelques années son ambition en faveur de l'enfance et de la jeunesse de façon très volontariste avec :

- Un accueil périscolaire
- Un club de football
- Une aire multisports

La convention territoriale globale 2020-2023 doit être modifiée par ce dit avenant en intégrant :

- ✓ La nouvelle collectivité signataire suivante : commune de CAIRANNE
- ✓ La prolongation d'une année de la CTG jusqu'au 31 Décembre 2024

Unanimité

➤ **Demande d'un fonds de concours**

La communauté de communes Vaison Ventoux a approuvé, par délibération n°070-2021 en date du 16 septembre 2021, le règlement du fonds de concours pour les communes membres de ladite communauté de communes. Cette dotation s'élève, pour la commune, à 10 000 € + 1 000 € par tranche de 100 habitants pour 2 ans.

Le projet de rénovation des pièces réservées à la garderie, dans le bâtiment scolaire, s'élève à un montant total estimatif de 14 708.89 €.

Devis		Financement	
Maçonnerie	3 384.00 €	Fonds de concours	6 000.00
Peinture	9 818.22 €		
Electricité	469.20 €	Autofinancement	8 708.89
Isolation	1 037.47 €		
Coût estimatif des travaux	14 708.89 € H.T.		14 708.89 € H.T.

Il serait donc souhaitable de solliciter le concours financier de la communauté de communes au titre du Fonds de concours d'investissement à hauteur de 6 000.00 € HT.

Unanimité

➤ **Autorisation d'ester en justice**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réaffirmer sa décision de l'habiliter à porter plainte au nom de la commune et à choisir un avocat en cas de besoin, conformément à la délégation de compétences 2020_D11.

Unanimité

➤ **Décision du maire** : 2022_DEC.01 relative à la demande de CDST 2020-2022 pour le projet de réfection du futur hôtel de ville.

✓ **URBANISME**

1/ CUB 08409422N0005 : RAYNE Christain : division parcellaire

2/ CU 08409422N0006 : ROUSSIN Gilles : division parcellaire

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Projet mairie : suite à l'ouverture des candidatures, 4 architectes (ou groupements d'architectes) ont été retenus. La réception des offres a lieu lundi 2 mai. Les candidats sont convoqués en entretien avec les membres de la commission vendredi 6 mai : Roger TRAPPO, Marc MOINIER, Michel FARE et Julien VERA.
Les architectes demandent le plan topographique de la façade et de la toiture. Il est décidé d'attendre le choix définitif du maître d'œuvre afin d'être certain qu'il en ait besoin et surtout de ce qui sera nécessaire.
- ✓ Centenaire : samedi 14 mai à 11 heures au centre social et culturel.
- ✓ Les travaux de remplacement de la conduite d'eau chemin des bambous sont prévus début mai.
- ✓ Un nouveau bureau pour le tennis club a été formé.
- ✓ Il va être mis à l'étude un éventuel projet de réhabilitation de la chapelle des Géants. Le propriétaire pourrait mettre à disposition la chapelle avec un bail afin qu'une association puisse la rénover.
- ✓ Demande de monsieur GIRARD de rétrocession par la commune d'une partie du chemin des bambous afin d'interdire le passage des véhicules. En échange, il donnerait une bande de terrain le long de la RD afin de pouvoir élargir les places de parking.

Cette cession pose des problèmes : le chemin deviendrait une voie sans issue. La poste n'irait donc plus jusqu'aux maisons et demanderait la pose de boîtes aux lettres groupées en début de chemin ; une enquête publique est nécessaire et cela a un coût relativement élevé. Les conseillers ne sont pas d'accord pour que cette charge revienne à la commune. Il n'y a pas de réel intérêt pour la commune de procéder à cet échange. Il est décidé de budgétiser cet échange éventuel avant toute décision. Dans tous les cas, il faudra obligatoirement que la commune garde une servitude, d'autant plus que tous les réseaux passent par là.

- ✓ Monsieur le maire a demandé des devis pour mettre en sécurité 3 passages à gué. Acceptés.
- ✓ La vérification des poteaux incendie a été effectuée et la mise à jour informatique également.

Séance levée à 20 h 03